

ANNÉE 1935

# BULLETIN MUNICIPAL

de la commune de Joyeuse

distribué gratuitement aux habitants de Joyeuse

## Numéro spécial consacré au compte-rendu du Mandat du Maire

### Mes Chers Concitoyens,

Le 6 Août 1933, vous m'avez fait l'honneur de me confier la gestion des intérêts de notre commune. Je me suis appliqué de mon mieux à cette tâche, avec la collaboration loyale d'une partie des conseillers municipaux. Je ne veux pas revenir sur le passé. Il s'est imposé à moi de corriger le grave désordre qui régnait dans l'Administration communale et j'ai procédé avec méthode à la révision des divers services qui ont maintenant repris leur fonctionnement normal.

**Administration Générale.** — Du mois d'Août 1933 à ce jour, ont été tenues dix importantes séances du Conseil Municipal dont le compte-rendu vous a été donné dans les bulletins précédents. Les archives ont été remises en ordre. Le registre des délibérations régulièrement tenu est à la disposition de tous les citoyens. L'importance du travail à accomplir a été telle que nous avons dû adjoindre au secrétariat une dactylographe. Nous avons immédiatement abordé l'examen de la situation financière de la commune et assuré la révision des factures et des mémoires restés impayés parfois avec de très longs retards.

**Finances.** — Une commission spéciale du Conseil Municipal a examiné tous les documents, statué sur leurs justifications et leur validité et les sommes ainsi mandatées, après contrôle, sont de l'ordre d'une vingtaine de mille francs. Pour l'avenir nous avons établi que toute fourniture faite à la commune ne serait payée que sur le vu d'un bon signé par le Maire ou par un des Conseillers municipaux responsable des divers services. Un mémoire de 205.000 frs. était en suspens et impayé, représentant les frais d'électrification des quartiers du Gras et de Gareil. L'examen des pièces du dos-

sier nous ayant révélé de graves irrégularités, nous avons obtenu par une procédure amiable de l'entrepreneur, devant M. le Sous-Préfet de Largentière et des Représentants de la Municipalité, un rabais de 75.000 frs. Toutes les pièces irrégulières de ce dossier ont été régularisées. Nous avons remboursé un emprunt de 205.000 frs. contracté au taux de 6.50 % et contracté un nouvel emprunt de 130.000 frs. à 6 % (Electrification) en introduisant une demande de bonification d'intérêt qui vient encore diminuer le fardeau qui pèse sur la commune.

L'examen de l'ensemble des travaux d'électrification nous ont montré en outre que la lourde charge (près de 50.000 frs. d'annuités) qui nous incombe aurait pu être évitée si la procédure suivie par les Syndicats d'Electrification dans les communes voisines avait été adoptée chez nous. Aux Vans, à Rosières, à Lablachère, les communes ne supportent aucune charge d'électricité mais perçoivent par le jeu des ristournes des Syndicats un bénéfice de plusieurs milliers de francs en moyenne. J'ai posé la question de savoir par quelle procédure il pourrait être revenu sur des contrats qui sont certainement entâchés d'erreurs et de fraudes. Il appartiendra à la Municipalité qui succédera à la nôtre de décider en toute connaissance de cause pour essayer de nous libérer au moins en partie d'une charge qui grève lourdement et injustement notre budget. Erreur ou vol ne font pas compte.

Nous nous trouvions en présence de la très désagréable affaire de l'ancien secrétaire M. Léon Lèbre, irrégulièrement révoqué et qui était prêt à exercer contre la commune, conformément à un jugement rendu sans appel en sa faveur par le Conseil d'Etat, une action qui nous condamnait à lui verser une somme globale de plus de 60.000 frs. Nous avons entamé avec ce fonctionnaire une procédure amiable qui s'est terminée devant le Conseil de Discipline du 15 Juin 1934 à Largentière par une transaction aux termes de laquelle M. Lèbre, démissionnaire, accepte qu'il lui soit versé une somme globale de 42.000 frs dans les conditions suivantes : 12.000 fr qui lui ont été payés dans les 3 mois ; 30.000 frs. en dix annuités à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1935 avec intérêt 5 %.

Les dettes anciennes ayant été payées, nous nous sommes occupés de la rentrée des revenus communaux et nous nous sommes aperçus que la perception des droits de place était

tombée au chiffre ridicule de 5.000 frs. sans adjudication ni contrôle et que les droits de mesurage étaient tombés à zéro. Nous avons procédé à l'adjudication régulière qui a été donnée au prix de 11.000 pour 3 ans (places, pesage et mesurage).

Les terrains communaux restaient en friche et inemployés. Nous en avons adjugé la location : Propriété Picon (bail à ferme de 400. frs.) Jardin de la Grand-Font, bail à ferme de 160 frs. Terrain de la Gare, bail à ferme de 1500 frs ; Abattoir de la Peyre, bail à ferme 100 frs. locaux en Sous-Sol de la Poste, ensemble : 1500.

Cet ensemble d'opérations qui n'ont pas été sans débats ni difficultés, nous a permis de réaliser soit des économies soit des plus-values qui atteignent à peu près le chiffre de 100.000 frs. Notre budget étant plus clair et moins lourd nous avons dû entreprendre une série de réparations d'urgence aux immeubles communaux, aux rues et places, aux chemins, à l'adduction d'eaux et à assurer l'exécution de la construction de l'Hôtel des Postes dont le dossier complet et approuvé par l'Administration supérieure se trouvait sur notre bureau et qui ne devait pas traîner puisque le bail de l'Administration avec son propriétaire était expiré.

**Bâtiments communaux.** — Nous avons réparé 1°) les salles de l'Ecole des filles. 2°) Réparé et remis en état de neuf les locaux de l'Ecole maternelle qui tombaient en ruines. 3°) Remise en état des locaux de l'Ecole de garçons, changé un des appareils de chauffage, établi à neuf un logement de 3 pièces pour l'instituteur adjoint. 4°) Nous avons installé le téléphone à la Mairie et réparé le toit de la halle au blé. 5°) Nous avons d'urgence dû faire changer un parquet du presbytère qui menaçait de s'effondrer. 6°) Nous avons fait réparer le toit du lavoir municipal de la Grand'Font.

**Rues et places.** — Sur l'emplacement du terrain Ayglon que nous avons payé, nous avons établi une petite place de dégagement à côté du marché et nous y avons installé un W. C. public. Nous avons orné de platanes l'entrée de la ville : des bancs vont être placés sur nos promenades. Nous économisons près de deux cents lampes électriques par an n'en usant que cent au lieu de trois cents.

**Chemins.** — La surveillance et les réparations à faire aux chemins ruraux et vicinaux confiées à divers conseillers municipaux a fait que ces chemins grâce à de nombreuses journées de travail sont en état satisfaisant. A la demande

des habitants du quartier d'Auzon, nous avons fait établir une passerelle qui permet en tout temps la communication facile entre les deux rives.

**Cimetière.** — Nous avons fait établir un plan du cimetière avec désignation exacte des emplacements de concessions, fait cylindrer les allées principales et mis en fonction un fossoyeur municipal en lui donnant un tarif des inhumations. Le corbillard a été remis en état convenable, consolidée et repeinte la vieille croix de fer forgé dont l'ombre s'étend sur nos morts.

**Question des eaux.** — Cette question vitale pour notre commune a fait l'objet de nombreuses études et échanges de vues. Je me suis transporté avec une Commission à St. Ambroix (commune d'une importance à peu près égale à la nôtre) ainsi qu'à St. Florent où fonctionne une station de pompage avec service d'abonnements. Les terrains de la vallée de La Beaume ont été étudiés par des géologues. La solution la plus sage et qui a prévalu était celle qui consistait à étudier la source qui nous alimente depuis plus de 80 ans et les réparations à faire à l'adduction ancienne du Fadas ainsi qu'au réservoir de la Recluse et aux canalisations de distribution dans la ville. L'étude de la source a montré que le débit d'eau et sa qualité sont suffisants pour alimenter nos bornes-fontaines et même créer des bornes supplémentaires ainsi que des bouches d'incendie. A la source même, on ne peut entreprendre sans très gros frais ni danger de perte de la source de nouveaux travaux. La vieille canalisation de ciment, perforée par les racines et fracturée par endroits demandait à être refaite, le réservoir de la Recluse rendu étanche et protégé contre les infiltrations de la place. Nous nous sommes décidés à entreprendre d'urgence ce travail et l'Ingénieur du Service des Ponts et Chaussées a établi que l'ancien profil devait être modifié. Il nous a soumis un rapport motivé expliquant le motif des déviations et des modifications de profil dont il a assuré l'exécution. Le réservoir de la Recluse a été réparé et nous avons eu ces jours-ci la satisfaction d'obtenir par la nouvelle canalisation, après une période de 3 mois de sécheresse, un débit au réservoir de plus de 150 litres d'eau à la minute, ce qui nous fait espérer que non seulement nous n'aurons plus de restrictions aux bornes fontaines, mais que nous pourrons établir dans les quartiers qui les réclameront de nouvelles bornes et que nous pourrons aussi créer de place en place dans les distributions se-

condaires une fois réparées, des bouches d'incendie. Ici encore la main d'œuvre locale, sous la direction dévouée d'un entrepreneur du pays, mérite le témoignage de notre entière satisfaction.

**Hôtel des Postes.** — La mise en adjudication de la construction et la mise en service d'un nouvel Hôtel des Postes se sont poursuivies sous la double surveillance des services municipaux et de l'Administration intéressée. La Commission Supérieure du Ministère a fait en présence du Maire et des Délégués du Conseil Municipal la réception provisoire des locaux en formulant diverses réserves qui ont été transmises à l'Architecte. Le bail provisoire se montant à la somme de 13.600 frs. a été signé et deviendra définitif après la réception. Cette opération ne laisse aucune charge aux finances communales. Elle dote notre ville d'un bâtiment neuf dont l'aspect n'est pas désagréable et où les services sont à l'aise.

**Notre rôle politique et social.** — Ce n'est pas à nous de dire si notre tâche administrative a été bien ou mal remplie. Nous avons certainement fait le mieux possible et tout ce que nous avons pu. Nous n'avons sans doute pas donné satisfaction à tous et les critiques ne nous ont pas été ménagées. Nous avons toujours accueilli à la Mairie avec la plus grande cordialité tous nos concitoyens qui ont eu à nous présenter des requêtes ou des observations. Nous nous sommes intéressés surtout à ceux d'entr'eux que la misère des temps contraignait à venir nous demander d'intervenir soit pour des services de bienfaisance, soit pour des services d'assistance. Chaque cas a été examiné par nous et nos Commissions avec la plus grande impartialité et le plus strict souci de justice. Si toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites, les fins de non recevoir sont dues non pas au mauvais vouloir de la Municipalité, mais à la nouvelle organisation des services d'assistance qui rend le contrôle plus lent et quelquefois moins exact. De nombreux passagers ont été secourus avec humanité. Nous avons veillé à ce qu'ils ne troublent pas l'ordre public.

Depuis deux ans, la question du chômage se posait, de plus en plus angoissante, à la suite de la crise que subissent l'industrie, le commerce et l'agriculture. Si l'on fait le décompte des journées de travail qui ont été distribuées aux ouvriers du pays par la Municipalité pour l'exécution des divers travaux que nous avons énumérés plus haut, il est fa-

cile de voir que sous notre gestion plus de 200.000 frs. ont été distribués en salaires utiles à nos braves travailleurs. Les chiffres de nos budgets que nous vous donnons ci-dessous vous montreront que tout en faisant œuvre utile et œuvre sociale, nous n'avons pas sensiblement grevé les finances communales.

Nous avons été amenés à intervenir directement pour la défense de nos viticulteurs que l'injuste loi et décrets sur l'interdiction des cépages de Clintons et de Jacquez acculait à la ruine. Un mouvement d'allure véritablement révolutionnaire s'amorçait en basse Ardèche et menaçait d'aboutir à des manifestations dont la plus néfaste eut certainement été la démission collective des Elus, avant toute discussion avec les Pouvoirs Publics. Nous avons été heureux de nous servir de notre mandat de Maire et de faire prévaloir nos idées républicaines et sociales en préconisant aux intéressés non pas la démission, c'est-à-dire la désertion des élus, mais le groupement en syndicats autour de leurs Elus, des producteurs de cépages interdits. En une semaine, nous avons pu créer un mouvement qui a abouti à la formation de 16 syndicats de communes groupant plus de 1.000 vigneron, groupés en syndicat cantonal et représentant plus de 20.000 hectolitres de vin provenant de cépages interdits. Nos syndicats se sont groupés en syndicat de la Basse Ardèche et établi sur des bases solides le cahier de leurs légitimes revendications. C'est à la Mairie de Joyeuse qu'est venu tout récemment, accompagné de M. le Préfet de l'Ardèche, M. l'Inspecteur Général des Services Viticoles au Ministère de l'Agriculture, officiellement chargé de recueillir les doléances de nos vigneron. Nos Présidents de syndicats ont montré au Représentant du Ministre toutes les raisons qu'ils avaient de demander et d'obtenir la liberté de culture et de vente. Le Délégué du Ministre est parti convaincu et nous souhaitons à nos vigneron d'obtenir pleine et entière satisfaction.

Elu par les Partis de gauche, investi de la confiance de nos Amis, nous avons soutenu toutes les organisations politiques radicales socialistes et socialistes et assisté à la renaissance enthousiaste d'un Comité Républicain de gauche qui groupe tous nos militants. Nous avons soutenu de notre mieux nos écoles, cours complémentaire, société du sou. Tous ces organismes sont prospères et nous sommes heureux d'avoir dans la mesure de nos moyens contribué à leur prospérité. Fermement attachés à notre foi républicaine, il

n'était pas dans notre caractère de mésestimer et encore moins de brimer ceux de nos concitoyens qui ne partagent pas nos opinions. Notre salle de réunion publique a été ouverte à des orateurs de divers partis, communiste, Délégués de la C. G. T. ou de diverses organisations de solidarité, aux sociétés de mutilés et d'anciens combattants, à des œuvres catholiques. Etre ferme républicain n'impose pas d'être sectaire et toute discussion sincère et désintéressée doit être accueillie. C'est là d'ailleurs, croyons-nous, le véritable esprit de la Joyeuse Républicaine. Nous avons dû parfois répondre avec fermeté à des attaques que nous jugions ou déloyales ou injustifiées. Nous n'en gardons pas moins notre estime pour nos adversaires, *s'ils ont été de bonne foi*. Nous avons toujours agi dans l'intérêt de notre petit pays et nous sommes sûrs d'avoir, dans des circonstances parfois difficiles et toujours désagréables, rempli, dans la mesure de nos forces, notre devoir.

**Budget communal.** — Voici les chiffres de l'exercice 1934 tels qu'ils peuvent être contrôlés par tous à la Mairie et chez le receveur municipal. La tenue d'un registre de mandats constamment à jour permet à chaque contribuable de vérifier l'exactitude et la sincérité de la comptabilité.

Recettes.....	712.243,42	Dépenses...	583.946,88
---------------	------------	-------------	------------

(où sont comprises les rentrées des divers emprunts)

Excédent des Recettes : 128.296,24

Le règlement des petites dettes courantes a été effectué. Une fois réglés les travaux en cours plus importants et déduite la somme de 60.370 frs à employer sur les chemins vicinaux (cylindrage, élargissement du débouché du chemin de Berriasson, réparation au chemin de Garel) il reste à la disposition de la Municipalité et pour parer aux imprévus une somme de 32.504 frs. Il est certain que cette situation de trésorerie déjà très satisfaisante pourra être encore améliorée par une politique de sage économie et de contrôle rigoureux.

**Bureau de bienfaisance.** — Malgré les charges qui lui ont été imposées, la situation budgétaire du Bureau de bienfaisance est également satisfaisante.

Recettes.....	8.599,31	Dépenses.....	4.782
---------------	----------	---------------	-------

Excédent de recettes ; 3.817

est assuré à notre Bureau de Bienfaisance, qui s'ajoute au chiffre ci-dessus.

**Hôpital-Hospice.** — Notre Etablissement toujours prospère grâce à l'admirable dévouement du personnel et à celui de la Commission Administrative voit son importance augmenter tous les jours. C'est ainsi que pendant le dernier exercice, notre Hôpital a assuré 11.816 journées d'hospitalisation aux divers titres réglementaires. Son budget assure largement la vie de l'établissement, le bien-être des malades, les travaux et améliorations nécessaires.

Grâce à la générosité de la famille De Bournet et à celle d'autres donateurs dont la liste n'est pas close, le Pavillon de la Maternité est en voie d'achèvement et nous procédons à son aménagement intérieur. Une fois achevé, notre établissement dont la vie est assurée sans grever aucun budget, comprendra les services suivants : Hospitalisés vieillards hommes et femmes, hospitalisés malades hommes et femmes, maternité pouponnière service de chirurgie, chambres de contagieux, établissement bains-douches, dispensaire d'hygiène sociale, centre de la fièvre ondulante. Nous avons, cette année, découvert un ancien captage d'eau et établi un pompage avec distribution d'arrosage dans le potager. Plusieurs centaines d'arbres fruitiers ont été plantés. Un jardin d'agrément accessible aux malades sera établi au bout du pavillon neuf ainsi qu'une galerie de cure sur la terrasse. La Commission Administrative et moi-même nous permettons d'être fiers de cette réalisation à laquelle cependant les critiques n'ont pas non plus manqué. Certains ont été jusqu'à dire que le médecin que je suis travaillait en réalité pour lui, sous le couvert de l'hôpital. A cette critique, je tiens à répondre que les honoraires que me sert la Commission Administrative sont à peu près le quart des appointements de notre balayeur public.

### **Conclusions**

En résumé mes chers concitoyens, je vous demande de me rendre seulement une simple justice : m'accorder que j'ai travaillé pour vous et pour nous tous, à assurer à notre beau petit pays la tranquillité et l'ordre, dans notre intérêt commun, dans l'intérêt de notre famille républicaine et française, suivant nos convictions de solidarité démocratique et sociale.